

DEUX ESPACES COMPLÉMENTAIRES POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Mon compte Camieg ou Mon compte ameli ?
Ce tableau vous permet d'identifier rapidement les usages
de vos deux espaces personnels, en fonction de votre situation.



Mon compte Camieg

Mon compte ameli

 Vous n'êtes pas encore connu à la Camieg
(nouvel embauché ou pensionné de réversion CNIEG)

AFFILIATION

- Vous affilier à la Camieg
- Rattacher un membre de votre famille à votre dossier

 Vous êtes couvert pour la part de base
et la part complémentaire

AFFILIATION

- Rattacher un membre de votre foyer à votre dossier

VIE FAMILIALE

- Transmettre une demande de prime layette
- Transmettre une demande d'allocation décès

 Vous êtes couvert
pour la part complémentaire seule

AFFILIATION

- Rattacher un membre de votre foyer à votre dossier

REMBOURSEMENTS ET PAIEMENTS

- Effectuer une demande de création d'un lien Noémie (demande de télétransmission des décomptes de votre régime obligatoire vers la Camieg)
- Demander le paiement de la part du régime complémentaire sur présentation du décompte (en cas d'absence de lien Noémie)

DÉMARCHES EN LIGNE

- Editer une attestation de droits complémentaire
- Transmettre des documents pour compléter un dossier
- Mettre à jour vos coordonnées (RIB, adresse)

VIE FAMILIALE

- Transmettre une demande de prime layette
- Transmettre une demande d'allocation décès

RÉCLAMATIONS

- Contester un refus de prolongation des droits au régime complémentaire pour un ayant droit dont les droits n'ont pas été prolongés pour l'année suivante

 Vous êtes couvert pour la part de base
et la part complémentaire

REMBOURSEMENTS ET PAIEMENTS

- Suivre vos remboursements Camieg en temps réel
- Transmettre une demande de prise en charge d'aliments sans gluten

DÉMARCHES EN LIGNE

- Télécharger un document (attestation de droits, ...)
- Mettre à jour vos coordonnées (RIB, adresse)
- Commander une nouvelle carte Vitale ou carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Déclarer la perte, le vol ou demander le renouvellement de votre carte Vitale

CONTACT

- Écrire à la Camieg directement depuis la messagerie de votre compte ameli
- Consulter vos courriers Camieg en ligne

VIE FAMILIALE

- Déclarer la naissance de votre enfant
- Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent

